



Règlement Jeu-concours « Green is the new bac »

ARTICLE 1 : SOCIETE ORGANISATRICE

La société FlixBus France SARL (ci-après désignée la « Société Organisatrice »), au capital de 11 813 768 €, dont le siège social est situé au 50 Quai Charles Pasqua, 92300 Levallois-Perret, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 812 167 005 00022, représentée par M. Yvan Lefranc Morin, Gérant de la société FlixBus France, organise le jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat dénommée « Green is the new bac » (ci-après dénommée le « jeu-concours »), tel que décrit dans le présent règlement (ci-après dénommé « Règlement »).

ARTICLE 2 : DUREE DU JEU-CONCOURS

Le Jeu-concours se déroule du 6 juillet 2018 au 10 juillet 2018 à minuit CET.

ARTICLE 3 : ACCES AU JEU

Le Jeu-concours est accessible via l'envoi d'un e-mail à l'adresse : jaimonbac@flixbus.fr.

La participation au Jeu-concours est exclusivement ouverte à toute personne physique, ayant une adresse e-mail valide et ayant obtenu son baccalauréat en 2018.

Sont exclu de toute participation au Jeu-concours :

- Les salariés et stagiaires de la Société Organisatrice ;
- Les personnes ayant collaborées à l'organisation, la réalisation, la mise en œuvre, la promotion et l'animation du jeu.

ARTICLE 4 : VERIFICATION DE L'IDENTITE DES PARTICIPANTS

Pour assurer le respect du Règlement, la Société Organisatrice se réserve le droit de procéder à toute vérification nécessaire concernant l'identité des Participants, l'adresse e-mail, la moyenne obtenue au baccalauréat et ce à tout moment de l'Opération, et notamment au moment de la remise des dotations. Toute indication d'identité ou de résultat au baccalauréat falsifiés, frauduleux, faux, mensongers, incorrects, inexacts entraînent l'élimination de la participation.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'EXCLUSION

La participation au Jeu-concours entraîne l'acceptation pleine et entière du Règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits en vigueur sur le territoire français.

Les Participants n'ayant pas justifiés de leurs coordonnées et identités complètes ou qui les auront fournies de façon inexacte ou mensongère seront disqualifiés, tout comme les Participants refusant les collectes, enregistrements et utilisations des informations à caractère nominatif les concernant et nécessaires pour les besoins de la gestion du Jeu-concours.

Le non-respect dudit Règlement entraîne l'exclusion du Jeu-concours, la nullité pure et simple de la participation et de l'attribution des lots. La Société Organisatrice se réserve, le cas échéant, le droit d'engager à l'encontre du Participant exclu des poursuites judiciaires.

ARTICLE 6 : MODALITES DE PARTICIPATION

Pour participer au Jeu-concours, le Participant doit :

1. Avoir pris connaissance et accepter le règlement du Jeu-concours
2. Envoyer un e-mail à l'adresse : jaimonbac@flixbus.fr indiquant la participation au Jeu-concours et les informations demandées avec en pièce jointe le relevé de notes du Baccalauréat mentionnant l'académie de rattachement. Les Participants garantissent qu'ils sont titulaires des informations fournies notamment du relevé de note du Baccalauréat.

Pendant la durée du Jeu-concours, le Participant (même prénom, même nom de famille, même adresse) ne peut participer qu'une seule fois. En cas de participations multiples, il ne sera pris en compte qu'une seule participation. La tentative d'une inscription multiple pourra entraîner l'exclusion du Participant par la Société Organisatrice.

ARTICLE 7 : DOTATIONS

Les lots offerts ne peuvent donner lieu à aucune contestation sur leur nature ni à la remise d'une contrepartie de quelque nature que ce soit.

Seront à gagner :

Autant de bons d'achat que de participations valables enregistrées, le montant du bon d'achat correspondant au nombre de points au-dessus de la moyenne générale acquis par le bachelier participant, arrondis à la note supérieure (ex : 2 euros pour une moyenne de 11,57/20).

Ces bons d'achat seront utilisables sur l'application FlixBus uniquement sur une période comprise entre le 23/07/2018 et le 23/08/2018 et pour des trajets entre le 01/09/2018 et le 30/09/2018.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

ARTICLE 8 : DESIGNATION DES GAGNANTS ET MODALITES D'ATTRIBUTION DES DOTATIONS

Les bacheliers Participants, ayant correctement respectés les modalités de participation listées ci-dessus, recevront leur bon d'achat par email (à l'adresse utilisée pour leur participation) entre le 17 et le 23 juillet 2018. S'il s'avérait que l'un des bacheliers Participants ne répond pas aux critères du Règlement, il perdra la qualité de gagnant et ne pourra effectuer aucune réclamation.

D'une manière générale, si l'adresse e-mail ne correspond pas à celle du gagnant (bachelier Participant) ou que le gagnant ne peut être joint, la Société Organisatrice ne pourra en aucun cas en être tenue pour responsable.

La dotation ne pourra en aucun cas être reprise ou échangée contre toute autre dotation.

L'attribution de la dotation se fait sous réserve d'absence d'interdiction administrative ou préfectorale indépendante de la volonté de la Société Organisatrice.

ARTICLE 9 : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION

Le remboursement des frais de connexion engagés pour la participation au Jeu-concours se fera dans la limite de 3 minutes de connexion, sur la base du coût de communication locale au tarif en vigueur lors de la rédaction du Règlement.

Les Participants ne payant pas de frais de connexion ne pourront pas obtenir de remboursement.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à l'adresse suivante : jaimonbac@flixbus.fr.

Les Participants doivent indiquer lisiblement leur nom, prénom, adresse complète, et joindre impérativement à leur demande un R.I.B ainsi que la photocopie de la facture justificative, avec les dates et heures de connexion clairement soulignées.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITES ET DROITS

Si la Société Organisatrice met tout en œuvre pour offrir aux Participants des informations et/ou des outils disponibles et vérifiés, elle n'est pas tenue responsable en cas de :

- Dysfonctionnement du réseau Internet ou de la page de participation empêchant l'accès au Jeu-concours ou son bon déroulement ;
- De perturbation qui pourraient affecter le bon déroulement du Jeu-concours ;
- D'éventuels actes de malveillances externes ;
- De problèmes de matériel ou de logiciel ;
- D'erreurs humaines ou d'origines électrique ;
- D'erreurs matérielles notamment mais pas uniquement d'affichage sur la page du Jeu-concours ;
- D'absence de disponibilité des informations ;
- De destructions des informations fournies par des Participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice ;

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le Jeu-concours et sa responsabilité ne pourra pas être engagée.

La participation au Jeu-concours implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au Jeu-concours se fait sous son entière responsabilité.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée au titre des lots attribués aux gagnants (bacheliers Participants) du Jeu-concours, qu'il s'agisse de la qualité des lots et des dommages éventuels que les Participants pourraient subir du fait de ces lots, que ces dommages leurs soient directement et/ou indirectement imputables.

ARTICLE 11 : INFORMATIQUES ET LIBERTES

Les informations recueillies dans le cadre du Jeu-concours sont obligatoires et nécessaires à la prise en compte de la participation. Ces informations sont destinées à la Société Organisatrice, responsable du traitement, aux fins de gestion de la participation, pour la détermination des gagnants et pour l'attribution et l'acheminement des lots. Les informations seront exclusivement collectées et conservées par la Société Organisatrice. Les informations ne seront ni vendues, ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit. Les informations seront détruites de tous les supports les contenant dans un délai de 1 mois à compter de la fin du Jeu-concours.

Conformément à réglementation en vigueur, les Participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant. S'ils souhaitent l'exercer, ils peuvent écrire une demande à l'adresse suivante : marketing@flixbus.fr.

ARTICLE 12 : MODIFICATION DU REGLEMENT

La Société Organisatrice se réserve le droit, si les circonstances l'exigent, de modifier, écarter, prolonger ou annuler le Jeu-concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La Société Organisatrice se réserve le droit de modifier tout ou partie du Règlement.

ARTICLE 13 : LANGUE DU REGLEMENT

La Langue applicable au Règlement est la langue française. Dans le cas où il serait traduit en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

ARTICLE 14 : LITIGES

Le Règlement est soumis à la loi française.

Tout différend né à l'occasion du Jeu-concours fera l'objet d'une tentative de règlement amiable. Pour être prises en compte, les éventuelles contestations doivent être formulées sur demande écrite à l'adresse suivante : marketing@flixbus.fr et au plus tard un (1) mois après la date limite de participation au Jeu-concours tel qu'indiqué à l'Article 2 du Règlement.

A défaut d'accord, le litige sera soumis aux juridictions de Nanterre, sauf dispositions d'ordre public contraires.